



Organisation des Nations unies pour le développement
industriel

Distr.
GENERALE

GC.10/6
IDB.27/17
27 juin 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE GENERAL

Dixième session
Vienne, 1-5 décembre 2003

CONSEIL DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

Vingt-septième session
Vienne, 26-28 août 2003
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROGRAMMATION A MOYEN TERME, 2002-2005

Rapport du Directeur général

Le présent document rend compte de la mise en œuvre des mesures énoncées dans la résolution GC.9/Res.2, de la Conférence générale relative au cadre de programmation à moyen terme pour 2002-2005.

TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction : Le contexte	1 - 2	2
Chapitre		
I. RENFORCEMENT DES CAPACITES INDUSTRIELLES	3 - 21	2
II. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL PROPRE ET DURABLE	22 - 49	6
III. ACTIVITES QUE L'ORGANISATION MENE EN TANT QUE FORUM MONDIAL	50 - 55	10
IV. REPRESENTANT HORS SIEGE	56	12
V. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	57 - 58	12
VI. MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE	59	13

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Abréviations

CAMI	Conférence des ministres africains de l'industrie	OADIM	Organisation arabe pour le développement industriel et des mines
CCI	Centre du commerce international	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CDB	Convention sur la diversité biologique	OIT	Organisation internationale du Travail
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	OMC	Organisation mondiale du commerce
CFAO	Conception et fabrication assistées par ordinateur	ONG	Organisation non gouvernementale
CNPP	Centre national pour une production propre	PME	Petites et moyennes entreprises
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	PNPP	Programme national pour une production propre
ISO	Organisation internationale de normalisation	PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
JITAP	Programme intégré d'assistance technique en faveur des pays les moins avancés d'Afrique et d'autres pays africains	PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
NEI	Nouveaux Etats indépendants	SPL	Systèmes productifs locaux
NOPADA	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique		

Introduction : le contexte

1. Le présent document est publié conformément à la résolution GC.9/Res. 2 sur le cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Dans cette résolution, la Conférence a encouragé le Directeur général à prêter une attention particulière à un certain nombre de points précis concernant la mise en œuvre du Plan de travail pendant la période 2002-2005 et l'a instamment prié de lui rendre compte à sa dixième session de la Conférence, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel, des mesures prises à cet effet. Le rapport donne un aperçu des points évoqués dans la résolution GC-9/Res.2 et résume les principales mesures prises en conséquence.

2. A cet égard, on notera qu'à sa vingt-sixième session, en novembre 2002, le Conseil a adopté les directives stratégiques «Améliorer l'exécution des programmes de l'ONUDI», contenues dans le document IDB.26/15, et, par la décision IDB.26/Dec.7, a demandé au Directeur général de tenir pleinement compte de ces directives dans la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme, 2002-2005. Pour appliquer pleinement cette décision, les directives stratégiques ont été publiées en mars 2003 sous la forme d'une brochure qui a été distribuée à l'ensemble du personnel de l'ONUDI. Dans sa préface, le Directeur général a souligné que l'ensemble du personnel devait bien comprendre les orientations données par les Etats Membres dans ces directives stratégiques, de sorte que l'ONUDI puisse dûment répondre à leurs attentes en ce qui concerne aussi bien la conception que la mise en œuvre de ses activités.

I. RENFORCEMENT DES CAPACITES INDUSTRIELLES

Conserver et renforcer les priorités sectorielles définies dans le Plan de travail

3. Pour que l'ONUDI soit mieux à même d'exécuter des activités qui répondent aux priorités sectorielles définies dans le Plan de travail avec une plus grande efficacité, le Directeur général a restructuré l'Organisation en trois divisions – deux techniques et une administrative – à compter du 1^{er} mars 2002. Toutes les fonctions techniques concernant l'élaboration des programmes de coopération technique ont été rassemblées en une seule et même division afin de renforcer la cohérence des actions menées, de mieux définir une approche stratégique et d'améliorer les capacités de l'Organisation, tant en matière d'exécution que sur le plan technique. La deuxième division technique regroupe les fonctions relatives à la coordination des programmes et à la recherche stratégique ainsi que les bureaux régionaux.

4. Cette restructuration de l'ONUDI s'accompagne d'efforts visant à affiner ses huit modules de services de telle manière qu'ils soient compatibles avec le programme en constante évolution de développement international. L'Organisation veille en particulier à ce que ses services de l'ONUDI restent alignés sur les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est également tenu dûment compte des importantes décisions prises en matière de développement par la communauté internationale lors d'événements tels que la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue en

mars 2002 à Monterrey (Mexique), et le Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en août/septembre 2002. Conscient de la nécessité d'accroître la productivité comme l'un des principaux moyens d'atteindre les objectifs du développement international, l'ONUDI redéfinit les tâches de ses services de manière à centrer leurs efforts sur l'accroissement de la productivité.

5. Parallèlement à l'élaboration et à l'exécution des programmes intégrés et des cadres généraux de services, l'Organisation a également élaboré un nombre restreint d'initiatives thématiques afin d'apporter une assistance spécialisée aux pays en développement et aux pays à économie en transition pour les aider à répondre à des besoins particulièrement pressants en matière de développement. Ces initiatives, qui portent sur des thèmes importants inscrits à l'ordre du jour de la communauté internationale, tirent parti des avantages comparatifs que l'Organisation possède dans le domaine du développement industriel. Elles visent à faciliter l'accès aux marchés, à développer les ressources énergétiques en milieu rural à des fins productives et à aider au relèvement et à la réhabilitation en sortie de crise.

Aider les pays à se doter de capacités institutionnelles en ce qui concerne les règlements et normes techniques requis, afin d'accéder plus facilement au marché

6. Une de ces initiatives, qui reste une priorité élevée, vise à faciliter l'accès aux marchés internationaux des pays en développement et des pays à économie en transition en les aidant à appliquer les normes de qualité et critères requis et à surmonter d'autres obstacles techniques au commerce. La nécessité de les soutenir dans ce domaine et de les aider à bénéficier, eux aussi et dans une plus large mesure, des avantages de la mondialisation et à réduire la pauvreté, a été soulignée par la Réunion ministérielle organisée à Doha sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA). En réponse, l'ONUDI a lancé, à la Conférence sur le financement du développement tenue à Monterrey, une initiative spéciale en faveur de la coopération technique dans le domaine du commerce. Dans le cadre de cette initiative, l'Organisation fournit des services d'appui centrés sur la mise en place de mécanismes de normalisation, de métrologie, d'essai et de contrôle de qualité; sur l'aide en matière d'analyses en laboratoire pour obtenir une accréditation internationale; sur la création des capacités requises pour satisfaire aux normes ISO 9000 et ISO 14000; ainsi que sur le relèvement de la qualité et de la productivité. Des projets prévoyant la fourniture de tels services et de services connexes ont été élaborés ou exécutés dans un grand nombre de pays et régions.

7. En outre, le Directeur général a constitué un groupe consultatif informel de représentants d'Etats Membres intéressés pour l'assister dans la mise en œuvre de l'initiative visant à faciliter le commerce et l'accès au marché. Ce groupe est co-présidé par les Représentants permanents du Pérou et du Royaume-Uni. A une réunion tenue le 16 mai 2003, ce groupe a formulé plusieurs propositions utiles concernant des domaines précis où l'ONUDI, forte de son mandat et de son avantage comparatif, pourrait aider techniquement les pays en développement et les pays à économie en transition à renforcer leurs capacités de production, en particulier dans les domaines ayant trait à la qualité, aux normes et à l'évaluation de la conformité. Le Directeur général compte sur ce groupe pour le conseiller en permanence sur les activités que l'Organisation mène dans ces domaines.

8. Par ailleurs, l'Organisation collabore étroitement avec d'autres institutions internationales compétentes telles que l'OMC, la CNUCED, le CCI, le PNUD et le Programme JITAP pour définir et cibler les interventions de l'ONUDI sur l'aide au développement industriel pour faciliter l'accès au marché et intensifier la coopération interinstitutions dans ce domaine. Des discussions sur un programme conjoint de coopération technique entre l'ONUDI et l'OMC sont en cours dont la clôture est prévue au cours de la Réunion ministérielle que l'OMC doit tenir en septembre 2003 à Cancun (Mexique). L'ONUDI continue d'accorder une grande importance au renforcement de sa coopération avec les institutions techniques bilatérales et de sa collaboration avec d'autres parties dans le cadre de l'initiative du NOPADA pour les questions relatives au commerce. Une réunion a été tenue à Vienne les 23 et 24 avril 2003 avec la participation d'un certain nombre d'institutions techniques internationales en vue d'améliorer la coordination de l'assistance technique apportée aux pays en développement dans les domaines de la métrologie, de l'accréditation et de la normalisation. A cette réunion, il a également été envisagé d'organiser un séminaire international sur ces questions en 2004. Dans le cadre d'autres activités qu'elle mène en tant que forum mondial, l'Organisation a participé activement au Second forum international sur la facilitation du commerce – le partage des fruits de la mondialisation dans le nouvel environnement en matière de sécurité, tenu à Genève les 14 et 15 mai 2003, et a continué de contribuer à la base de données de l'OMC-OCDE sur l'assistance technique pour les questions relatives au commerce et le Réseau de facilitation du commerce des Nations Unies. De nouveaux matériels de promotion ainsi qu'un site web sur l'initiative de l'ONUDI concernant la facilitation du commerce sont en préparation aux fins d'une meilleure diffusion de l'information.

Promouvoir l'investissement et les transferts de technologie, les interactions sectorielles avec le secteur privé et la coopération interrégionale

9. Les activités de promotion de l'investissement et de la technologie menées par l'ONUDI visent essentiellement à promouvoir des partenariats et des liens organiques (tels que les transferts de technologie, la sous-traitance, la commercialisation en commun et d'autres formes d'accords stratégiques) entre des entreprises étrangères et des entreprises nationales. Il est accordé une attention particulière au renforcement des capacités des bureaux de promotion des investissements et des institutions compétentes du secteur privé pour identifier, élaborer, évaluer et promouvoir des projets d'investissement. Parallèlement est établi le profil d'entreprises et de projets d'investissement, dont la promotion est assurée par le réseau des bureaux de promotion des investissements et de la technologie, généralement par du personnel national qualifié secondé par ces bureaux. Des forums d'investissements spéciaux sont également organisés, généralement au niveau sous-sectoriel ou bilatéral, mais parfois au niveau régional et multisectoriel, comme le Forum de l'Organisation de l'Unité africaine (renommé par la suite l'Union africaine), qui s'est tenu au Caire en avril 2002.

10. En outre, L'ONUDI constitue des réseaux régionaux d'institutions de promotion des investissements pour se doter d'un groupe de réflexion chargé d'élaborer de nouvelles approches et de réaliser des analyses empiriques sans équivalent. L'un d'eux, à savoir le Réseau ONUDI-Afrique des agences de promotion des investissements (AfrIPANet), a déjà été constitué en Afrique sub-saharienne; à cet égard, une étude est en cours en 2003 en vue de déterminer dans quelle mesure les investisseurs étrangers sont intéressés à investir de nouveau dans la région et à quelles conditions. Les résultats de cette enquête, qui seront publiés à la prochaine réunion d'AfrIPANet qu'il est proposé d'organiser en marge de la Conférence générale de l'ONUDI (du 1^{er} au 5 décembre 2003), serviront à concevoir des programmes d'assistance aux pays en développement pour l'élaboration de politiques susceptibles d'attirer des investissements étrangers et nationaux. Ce concept de réseau d'agences de promotion des investissements tend à se généraliser, y compris en Inde et en Amérique latine.

11. L'ONUDI n'a cessé de renforcer les liens entre ses activités de promotion des investissements et ses services dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, notamment dans le cadre d'un projet concernant la zone industrielle de Savannakhet dans la République démocratique populaire lao, qui vise à développer la capacité industrielle locale dans les secteurs du textile et du bois. Ce projet prévoyait également que le gouvernement normalise les différentes formes de contrat concernant le recours au

financement privé pour le programme d'exportation d'énergie hydroélectrique. Entre-temps, l'ONUDI est en train de revoir, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) afin de prendre en compte les aspects environnementaux, la conception de son Modèle informatisé pour l'analyse et l'évaluation des études de faisabilité, qui a fait ses preuves et dont la nouvelle version sera publiée sous l'appellation «Green COMFAR».

12. Par ailleurs, des mesures sont prises pour renforcer la coopération avec des institutions de financement du développement telles que l'*African Communication Agency* au Nigeria, afin d'établir des liens plus directs entre les possibilités de placement créées par les programmes de l'Organisation et les mécanismes de financement par fonds propres. Un vaste programme de coopération sur une période de trois ans a été mis sur pied avec la Banque islamique de développement/Société islamique d'assurance des investissements et du crédit à l'exportation, et sera mis en œuvre dans quatre pays (Bangladesh, Soudan, Ouganda et Yémen) à partir de septembre 2003. De même, un fonds de capital risque situé à Bahreïn a exprimé le désir de collaborer avec l'ONUDI et le Centre régional arabe de formation en matière d'entrepreneuriat et d'investissement pour financer des projets d'investissement dans la région arabe.

Contribuer au développement des petites et moyennes entreprises (PME) par la fourniture de services consultatifs et le renforcement des institutions d'appui en privilégiant l'entrepreneuriat rural et féminin

13. Tout en continuant à promouvoir la mise en place de politiques efficaces et de mécanismes spécialisés d'appui au développement des PME, l'Organisation a restreint le champ d'action de ses services afin que puissent être apportées des réponses plus ciblées aux besoins des différents groupes de pays et des institutions d'appui. Les pays les moins avancés (PMA) sont le principal groupe cible, bénéficiant de plus de 40 pour cent des prestations de l'Organisation.

14. En ce qui concerne les stratégies industrielles et l'appui institutionnel, l'Organisation a mis en place des systèmes d'analyse de compétitivité et d'établissement de données-repères permettant aux pays d'évaluer les résultats de leur secteur d'activités manufacturières et de les comparer avec ceux obtenus par des nations de niveau comparable et concurrentes. Une analyse des gains de compétitivité du secteur manufacturier de la Thaïlande obtenus par la promotion de la technologie, de la productivité et de liens a été publiée dans le Technical Document No. 8. En outre, des cadres décisionnels concernant les PME ont été élaborés au Ghana et en Iran (République d'), qui définissent le rôle que devraient jouer les PME dans la promotion du développement socio-économique de ces pays et

recommandent des arrangements institutionnels pour encourager et coordonner les efforts tendant à élaborer et mettre en œuvre des mesures gouvernementales efficaces et des programmes d'appui aux PME et à en assurer le suivi. Ainsi, au Viet Nam, un vaste programme d'assistance vise également à améliorer le dialogue entre les associations professionnelles représentatives et les organismes publics. Dans la République-Unie de Tanzanie, un document directif concernant les PME, élaboré avec l'appui de l'ONUDI, a été ratifié par le Cabinet.

15. La promotion de l'entrepreneuriat rural et féminin a pour objectif l'éradication de la pauvreté, qui est aussi l'un des objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies. Pour aider à la réalisation de cet objectif, l'ONUDI continue d'encourager et de soutenir les aspirants-entrepreneurs en milieu rural, en particulier les femmes de l'Afrique sub-saharienne. S'appuyant sur son expérience et sur les enseignements qu'elle en a tirés, l'Organisation a élaboré une nouvelle initiative concernant l'assistance en sortie de crise, principalement en Afrique. Un cadre stratégique est d'abord mis en place pour préparer le terrain en vue d'une application globale de cette initiative. Parallèlement, des missions d'évaluation et de formulation de politiques sont entreprises dans les zones touchées par une crise afin de recueillir des informations sur les critères à appliquer à l'avenir pour déterminer si ces zones justifient une assistance de relèvement de crise. Pour promouvoir le programme de développement de l'entreprise rurale et de création d'entreprises par les femmes, une nouvelle brochure et un court-métrage vidéo intitulé *Une voie pour sortir de la pauvreté* ont été publiés.

16. Le programme de développement de systèmes productifs locaux (SPL) et de réseaux de PME continue de jouer un rôle important d'assistance aux PME. A cet égard, le projet de recherche et de démonstration qui a été lancé récemment sous financement suisse, a abouti à ce jour à un projet d'étude, élaboré avec l'*Institute for Development Studies* du Royaume-Uni, concernant l'impact que les initiatives pour le développement de SPL et de réseaux de PME ont sur la réduction de la pauvreté. En conséquence, des recommandations et instruments seront testés de manière empirique dans une sélection de SPL en Inde. Un cours complet de formation sur la création de SPL est actuellement élaboré en coopération avec le Centre de formation de Turin (Italie) à l'intention des responsables politiques et des agents d'exécution et sera lancé dans la première moitié de 2004.

17. Le programme de partenariat avec les activités de l'ONUDI a encore pris de l'ampleur et est de plus en plus apprécié comme instrument de création de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la mise en œuvre de systèmes de coopération

technique. En Afrique du Sud, l'ONUDI coopère avec des sociétés multinationales de construction automobile pour aider les petits fournisseurs de pièces de voiture à accéder au marché international. Dans le réseau de son Centre national pour une production plus propre (CNPP) et sur la base d'un projet pilote mis en œuvre au Maroc, l'Organisation collabore avec la société allemande de chimie BASF pour aider les PME à introduire des méthodes de production plus propres et plus efficaces. Le savoir-faire et les compétences de l'ONUDI dans ce domaine lui ont valu d'être admise, en mai 2003, au sein du Pacte global des Nations Unies en tant que l'une des cinq principales institutions des Nations Unies. A ce titre, l'ONUDI continuera de soutenir les efforts des PME pour comprendre et adopter les pratiques exemplaires en matière de citoyenneté d'entreprise.

Promotion de la coopération Sud-Sud

18. L'ONUDI s'emploie activement à promouvoir la coopération Sud-Sud. Ainsi, depuis qu'il existe, le Centre Asie-Afrique de promotion des investissements et de la technologie en est déjà à sa quatrième année d'activité dans le cadre de la coopération Sud-Sud en général, et plus particulièrement dans celui de la coopération Asie-Afrique, avec le soutien du Gouvernement japonais, à la suite de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD II)

Promouvoir les transferts de technologies, en particulier d'agrotechnologies, de technologies de l'information et des communications et de biotechnologies

19. Les services concernant les technologies habilitantes centrent leur action sur la mise en place et la promotion de réseaux, de centres de technologies, de méthodologies et d'instruments de renforcement des capacités, et intensifient les activités que l'Organisation mène en tant que Forum mondial. Les principales réalisations de 2002 et 2003 sont notamment les suivantes:

(a) Création du Centre de promotion des technologies de l'information de Shanghai, du Centre international de promotion des technologies des matériaux en Chine et du Centre international de médecine et de biotechnologie de Moscou; des efforts sont en cours pour créer en Inde un centre international de diffusion des technologies et d'appui à la petite industrie.

(b) Instauration d'un partenariat avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pour mener des activités de formation d'entrepreneurs du secteur des PME aux droits de

propriété intellectuelle et à la commercialisation des technologies;

(c) Lancement de l'initiative «Technology Transfer: Assessing Needs – Promotion Action» (Transfert de technologie: évaluer les besoins – favoriser l'action), à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable;

(d) Une évaluation des besoins en technologie et un plan d'action pour renforcer l'assistance technique ont été entrepris dans le cadre du programme pour la République démocratique populaire lao;

(e) Accréditation de l'ONUDI en qualité d'observateur du Groupe de travail du commerce et du transfert de technologie de l'OMC;

(f) Affinement du concept de gestion des technologies en rapport avec la mise en place de systèmes nationaux de l'innovation pour établir des liens entre diverses parties prenantes telles que le gouvernement, les institutions de science et de technologie, les industries, les instituts de recherche-développement et le monde universitaire, à l'intention des services de mise au point, de promotion et de vulgarisation des technologies.

Étendre les activités de prévision technologique à toutes les régions

20. Pour promouvoir ses activités de prévision technologique et les étendre, au delà des programmes existants pour l'Amérique latine, l'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants (NEI), à toutes les régions, l'ONUDI a pris les mesures suivantes:

(a) De nouvelles activités ont été initiées en Amérique latine, à savoir au Chili et en Uruguay. D'ici la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, le programme couvrira plusieurs autres pays de la région, et différentes études régionales sur la prévision technologique seront réalisées sur un certain nombre de chaînes de production et de domaines thématiques importants;

(b) En ce qui concerne l'Europe centrale et orientale et les NEI, l'ONUDI a organisé des conférences sur la prévision technologique en Ukraine et en Fédération de Russie en septembre 2002 et en mars 2003, respectivement. Elle a également convoqué, en coopération avec le Gouvernement hongrois, un sommet de la prévision technologique en mars 2003 à Budapest, qui faisait une large place aux biotechnologies en Europe centrale et orientale;

(c) Afin de développer les activités de prévision technologique en Asie, l'ONUDI est en train de

négoier avec plusieurs pays, dont la Chine, l'Inde, l'Indonésie et la Thaïlande, des programmes spéciaux avec partage des coûts;

(d) Des propositions relatives à la prévision technologique pour la région arabe sont en préparation en coopération avec la CESAO et l'OADIM. Une proposition portant sur un exercice de prévision technologique au niveau régional dans la région du Maghreb a également été élaborée;

(e) En Afrique, l'Organisation a pris contact avec le Comité scientifique du Commonwealth afin de participer à un programme régional de prévision technologique en Afrique du Sud.

21. Un certain nombre d'autres mesures sont prises pour renforcer le rôle que l'Organisation joue dans le domaine de la prévision technologique dans le cadre des services de coopération technique qu'elle propose. Il convient de citer notamment la préparation d'une publication de l'ONUDI sur la prévision technologique et d'un manuel sur les méthodes de prévision, en cours d'élaboration.

II. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL PROPRE ET DURABLE

Poursuivre le développement des activités de production propres, axé notamment sur les centres nationaux pour une production propre de l'ONUDI/PNUE

22. L'ONUDI soutient des centres et des programmes nationaux pour une production propre dans plus de 30 pays, et d'autres programmes devraient voir le jour dans un proche avenir en Arménie, en Bulgarie, au Cambodge, en Égypte, en Jordanie, au Pakistan, aux Philippines et dans les Emirats arabes unis. Conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'Engagement de Johannesburg en faveur du développement durable, l'Organisation a élaboré une stratégie holistique et sectorielle de production propre visant à promouvoir l'accroissement de la productivité et l'accès aux marchés concurrentiels grâce à des méthodes de production propres et à l'élaboration et au transfert de techniques écologiquement rationnelles. L'un des principaux objectifs consiste à promouvoir le transfert, l'absorption, l'adaptation et la diffusion d'écotechnologies propices à la qualité et à la productivité, d'où la nécessité d'intégrer diverses dimensions techniques, financières et politiques.

23. Le réseau de CNPP et de PNPP (programmes nationaux pour une production propre) de l'ONUDI constitue une excellente source de capacités locales pour la mise en œuvre de projets ayant trait aux Accords multilatéraux relatifs à l'environnement tels que le Mécanisme pour un développement propre du Protocole

de Kyoto, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et le Protocole de Montréal. A cet égard, le programme pour une production propre a déjà commencé à coopérer avec les services de l'ONUDI ayant vocation à accroître l'efficacité énergétique, en vue de la formation du personnel affecté aux CNPP et PNPP et pour l'identification, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de coopération technique à soumettre pour financement au Protocole de Kyoto et au FEM.

24. Le programme pour une production propre de l'ONUDI s'efforce également de favoriser le transfert des technologies de production propre et des enseignements tirés de leur application entre les pays et les régions. Parmi les activités visant spécifiquement à soutenir cet objectif, il convient de citer les réunions annuelles des centres nationaux pour une production propre de l'ONUDI/PNUE, qui visent à faciliter les échanges de données d'expérience entre les différents CNPP et PNPP, à développer les compétences dans les domaines touchant aux techniques propres et à favoriser l'échange d'experts entre des CNPP et PNPP créés récemment et d'autres plus expérimentés, ainsi que la mise en place, la coordination et l'habilitation des réseaux formels internationaux et régionaux pour la production propre. A cet égard, une réunion de hauts représentants officiels et de directeurs des CNPP de 19 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à la Havane du 18 au 20 mars 2003, a décidé de mettre en place un programme régional pour la production propre pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Exécuter le programme d'aide visant à réduire les gaz à effet de serre et à promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie ainsi qu'un recours accru aux énergies renouvelables et de substitution

25. Comme les complexes industriels consomment de l'énergie en grandes quantités, il y a fort à faire pour réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble du secteur industriel tout en relevant son niveau de productivité et de fiabilité grâce à une meilleure conception et exploitation des systèmes énergétiques. Les activités de coopération technique de l'ONUDI dans ce domaine aident à accroître l'efficacité des complexes industriels par le transfert de connaissances, de compétences et d'informations ayant fait l'objet d'une évaluation, qui, une fois acquises par le bénéficiaire, peuvent être à nouveau transmises par divers types de programmes de formation dans le pays.

26. Pour illustrer l'impact des activités de l'ONUDI sur l'optimisation des systèmes, on peut citer ce projet qui visait à améliorer l'efficacité du circuit de pompage d'une usine pharmaceutique en Chine, en installant des pompes correctement calibrées, en rationalisant la disposition de la tuyauterie et en ajoutant

au système des dispositifs de refoulement à fréquence variable. L'investissement total s'est élevé à 150.000 dollars seulement, mais il a permis des économies d'énergie à raison de 1,06 millions de kWh par an, et le projet a été amorti en 1,8 années. De même, en matière d'efficacité énergétique, l'ONUDI apporte aussi une assistance aux PME des pays en développement et des pays à économie en transition, aussi bien directement par le biais d'audits de consommation énergétique assortis de conseils, qu'indirectement en renforçant les capacités institutionnelles. Ce faisant, l'Organisation contribue à réduire la consommation énergétique par unité produite et, partant, à améliorer la compétitivité de ces PME sur les marchés locaux et internationaux.

27. L'ONUDI continue aussi à privilégier la promotion des énergies renouvelables et de substitution, en particulier en milieu rural. Ainsi, après avoir créé le Centre international de Hangzhou (Chine) pour les petites centrales hydroélectriques, l'ONUDI, qui encourage l'installation de petites et de minicentrales hydroélectriques pour fournir en électricité les villages des régions pauvres de Chine et d'autres pays en développement, a aménagé récemment le Centre régional de Kerala (Inde) pour les petites centrales hydroélectriques. On se convaincra à la lumière de ces exemples de l'engagement de l'Organisation en faveur de l'exploitation de l'énergie rurale à des fins productives en Asie du Sud-Est.

28. En outre, l'ONUDI a continué d'apporter son soutien aux mesures de renforcement des capacités pour les mécanismes de réduction des gaz à effet de serre du Protocole de Kyoto tels que le Mécanisme pour un développement propre. Les activités menées par l'Organisation dans ce domaine peuvent se résumer comme suit:

(a) Renforcer la capacité institutionnelle des pays en développement à appliquer correctement les directives et méthodologies pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets dans le cadre du mécanisme pour un développement propre et de l'Application conjointe en vertu du Protocole de Kyoto;

(b) Rechercher des possibilités de collaboration internationale, en particulier avec des organisations internationales et régionales, des banques de développement et des centres de technologie énergétique;

(c) Sensibiliser l'opinion publique aux problèmes liés à l'énergie et au changement climatique et aider à mettre au point la stratégie et les méthodes pour les résoudre.

Appuyer des stratégies et techniques de développement écologiquement viables dans le secteur agro-industriel

29. Les agro-industries demeurent au centre des activités de coopération technique de l'Organisation. Les programmes mis en œuvre dans ces sous-secteurs visent à accroître la valeur ajoutée des produits agricoles, à aider les institutions à appuyer les entreprises agro-industrielles productives, à instaurer des liens entre l'industrie et l'agriculture et à aider les producteurs à satisfaire aux conditions du marché et aux normes écologiques requises. Ils permettent notamment de mettre en place des stratégies et des techniques écologiquement viables dans les industries alimentaires, du textile, du cuir, du bois et du machinisme agricole.

30. Dans l'industrie alimentaire, l'Organisation a centré ses services sur le transfert, l'adaptation et la diffusion de technologies diverses: amélioration des produits et des procédés, préservation et sécurité, stockage, utilisation de sous-produits. Ces programmes, ciblés sur les micro, petites et moyennes entreprises, visaient à accroître la compétitivité de leurs produits sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Le programme sur la qualité du poisson qui a connu un grand succès en Ouganda et dans la République-Unie de Tanzanie, est exécuté à l'identique dans d'autres pays et la méthodologie appliquée à d'autres sous-secteurs.

31. Dans l'industrie textile, l'Organisation fournit des services consultatifs, contribue à la réalisation d'études sectorielles, apporte son appui à la création ou à la modernisation de centres de recherche et d'établissements de formation et favorise le transfert de techniques de production modernes pour les textiles et les vêtements. Elle fournit également un appui aux entreprises dans le cadre de l'élimination progressive des quotas fixés par l'Arrangement multifibres et aide les industries textiles des pays d'Afrique subsaharienne et des Caraïbes à tirer parti de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique. Elle poursuivra et intensifiera ces activités pendant la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme et lancera d'autres programmes sur le modèle de ceux qui ont déjà été menés avec succès, comme la tissuthèque mise en place en Afrique de l'Ouest pour soutenir l'industrie textile traditionnelle.

32. Dans l'industrie du cuir, l'Organisation dispense notamment des conseils à des institutions d'appui et organise des démonstrations de procédés et techniques respectueux de l'environnement pour toute la chaîne de production. Pendant l'année 2002 et au cours de la première moitié de l'année 2003, l'ONUDI a apporté son assistance à l'établissement d'un institut technologique pour le cuir et les articles en cuir en Ethiopie et d'un centre de services au Maroc. Des centres de traitement des déchets ont été aménagés en Ethiopie, et des activités d'optimisation des procédés (technologie du cuir) ont été menées dans plusieurs pays d'Afrique. Des activités visant à faciliter l'accès aux marchés des produits en cuir ont également été menées

avec succès au Kenya et en Ethiopie. De 2002 à 2005, le programme d'activités de l'ONUDI dans l'industrie du cuir ciblera davantage son appui technique sur l'accès au marché, les questions relatives à l'environnement, l'écotaxation et la sécurité au travail. Par ailleurs, d'autres programmes seront lancés sur le modèle de ceux qui ont été menés avec succès, comme celui du Centre de formation et de production de l'industrie de la chaussure à Thika (Kenya).

33. Dans le secteur du bois, l'Organisation a centré ses activités sur le transfert et la diffusion de technologies d'amélioration des produits et des procédés de fabrication et continuera de fournir des services consultatifs et d'organiser des démonstrations pour accroître la valeur ajoutée des produits forestiers ligneux et non ligneux (comme le bambou) par la fabrication de meubles et d'éléments de menuiserie pour le bâtiment et par l'utilisation rationnelle du bois de construction. Elle continuera d'accorder une attention particulière à la promotion des activités de transformation du bambou en produits à forte valeur ajoutée tels que les panneaux de plancher et les meubles. A cet égard, des activités de projet concrètes sont bien engagées à Cuba, au Ghana et en Inde, l'accent étant mis sur la coopération Sud-Sud. Ses principales activités porteront également sur le transfert de technologie et de savoir-faire, la restructuration de chaînes de fabrication, l'assistance à la conception de produits commerciaux susceptibles d'être exportés au moyen de logiciels de CFAO et la promotion de procédés et produits respectueux de l'environnement. Pour améliorer les liens industriels et les échanges de connaissances, l'Organisation élabore actuellement une base de données sur les projets relatifs à l'industrie du bois et du bambou, qu'elle diffusera sur Internet.

34. Dans l'industrie du machinisme agricole, le programme d'activités de l'Organisation prévoit essentiellement le transfert, l'adaptation et la diffusion de matériels appropriés - outils, machines agricoles, équipements de préparation des récoltes, petits systèmes d'irrigation et engins de transport peu coûteux -, qui peuvent jouer un rôle important pour soutenir la productivité rurale et agricole, améliorer les revenus ruraux et créer des emplois. Il comporte aussi une assistance technique à la production locale de ces technologies, qui consiste à développer les capacités des industries de transformation des métaux et les institutions compétentes.

Promouvoir un développement industriel durable conformément aux instruments et conventions internationaux

35. L'ONUDI continue d'accorder un rang de priorité élevé à la mise en œuvre de stratégies de développement industriel durable conformes aux instruments et conventions internationaux tels que la

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

36. L'ONUDI collabore étroitement avec le FEM en tant que membre de son équipe spéciale sur les POP. En tant qu'agent d'exécution disposant de vastes possibilités pour les projets d'appui à la Convention de Stockholm financés par le FEM, l'Organisation a obtenu l'approbation de 37 projets d'activités habilitantes pour l'élaboration de plans d'application nationaux. En aidant les pays en développement et les pays à économie en transition à élaborer leurs plans d'application nationaux, l'Organisation a tenu dûment compte de la nécessité de développer les capacités nationales de gestion des POP, notamment en organisant des ateliers de mise en route et des programmes de formation pour l'établissement d'inventaires de POP, avec la pleine participation des parties prenantes.

37. En mai 2003, le Conseil du FEM a approuvé un programme mondial élaboré par l'ONUDI pour démontrer la viabilité des technologies existantes de destruction des POP sans combustion et la possibilité de lever les obstacles à leur application. Ce programme recourra avec succès à ces technologies pour détruire d'importants stocks périmés de POP et contribuera ainsi à lever les obstacles à l'adoption et à l'application des technologies sans combustion et à satisfaire à l'exigence de la Convention de Stockholm d'utiliser les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales.

38. L'ONUDI élabore également un programme visant à démontrer la viabilité des écotecnologies sans combustion et la possibilité de lever les obstacles à leur application pour recycler les déchets composites en matière plastique, y compris le PVC, afin d'éviter la formation fortuite de POP. Son but est d'aider les Etats Membres à chercher une solution à la crise mondiale des déchets en matière plastique, et plus particulièrement au problème que pose le chlorure de polyvinyle, en encourageant l'utilisation d'écotechnologies efficaces pour le recyclage de ces déchets dans d'autres secteurs de l'économie. Le FEM a également approuvé un projet ONUDI/PNUE de moyenne envergure sur le renforcement des capacités des ONG. L'objectif de ce projet est de renforcer la participation des ONG à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm. L'Organisation participe aussi au programme d'élimination des stocks africains de pesticides, financé par le FEM.

39. Ainsi qu'indiqué plus haut (paragraphe 28), l'Organisation continue de soutenir les mesures de renforcement des capacités nécessaires à la mise en

œuvre des dispositions du Protocole de Kyoto. Ces activités seront également poursuivies jusqu'à la fin de la période d'exécution du cadre de programmation à moyen terme.

40. En ce qui concerne le Protocole de Cartagena, l'ONUDI a continué d'aider les Etats Membres à se doter de moyens scientifiques et à renforcer leurs capacités en matière de réglementation pour appliquer les dispositions du Protocole. Par ailleurs, l'Organisation aide le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à mettre en œuvre l'une des principales dispositions techniques du Protocole de Cartagena sur la biosécurité, qui est le mécanisme centralisateur pour la biosécurité. Ces deux activités seront poursuivies d'ici la fin de la période d'exécution de l'actuel cadre de programmation à moyen terme.

Permettre aux plus démunis d'avoir accès à des services énergétiques modernes à haut rendement

41. Forte des avantages comparatifs qu'elle possède dans le domaine de l'énergie en milieu rural, l'Organisation a mis au point un programme énergétique ambitieux. Les projets réalisés dans le cadre de ce programme visent à démontrer la faisabilité de sources d'énergie renouvelables fondées sur des systèmes hybrides, qui permettent à des communautés hors réseau d'accéder à l'énergie électrique pour diverses activités lucratives, d'où une réduction de la pauvreté et de l'exode rural. Les centres de Hangzhou (Chine) et de Kerala (Kenya) pour les petites centrales hydroélectriques, mentionnés au paragraphe 27, jouent à cet égard un rôle important en démontrant que la production décentralisée d'énergie peut rendre de précieux services à des communautés rurales non raccordées au réseau.

Continuer de collaborer avec le FEM

42. L'Organisation a entrepris de collaborer avec le FEM dans plusieurs domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif. Outre ses activités susmentionnées concernant les POP (voir par. 35 à 38), elle exécute des projets concernant les ressources énergétiques en milieu rural dans un certain nombre de pays et régions et mène des activités liées à l'application des protocoles de Kyoto et de Montréal.

43. Un domaine de coopération particulièrement important est celui des eaux internationales. Le FEM a approuvé le financement préparatoire pour plusieurs programmes régionaux visant à restaurer la gestion des zones de pêche et des zones côtières dans le cadre de grands écosystèmes marins, dont le courant de Guinée en Afrique de l'Ouest, le courant de Humboldt pour le Chili et le Pérou, et le golfe du Mexique pour Cuba, le Mexique et les Etats-Unis. Les activités que l'Organisation mène en rapport avec ces grands

écosystèmes marins sont conformes à sa stratégie d'appui à la résolution du Sommet mondial sur le développement durable, visant à garantir une pêche durable et à reconstituer d'ici à 2015 les ressources halieutiques des fonds marins épuisés.

44. Un autre domaine dans lequel l'Organisation a coopéré avec le Fonds pour l'environnement mondial en 2002 et 2003 est le programme relatif au transfert d'écotechnologies, mis en œuvre par elle-même et financé par le FEM. Son principal objectif est de protéger les ressources en eau du Bassin du Danube, et plus particulièrement de s'attaquer aux points noirs de la pollution industrielle en Bulgarie, en Croatie, en Hongrie, en Roumanie et en Slovaquie. Dans ce projet, l'Organisation a élaboré une méthodologie novatrice pour intégrer les principes d'une gestion saine de l'environnement dans le transfert d'écotechnologies.

45. De même, une nouvelle initiative régionale a été lancée en Europe centrale avec l'aide du FEM, qui prévoit l'élaboration d'un programme d'action stratégique pour le Bassin du Dniepr et la création de mécanismes de mise en œuvre. Il vise à identifier les mesures de protection durable du troisième plus grand fleuve européen, le Dniepr transfrontières, et à contribuer ainsi à la protection des eaux internationales.

46. En 2002, l'Organisation a commencé à mettre en œuvre un projet financé par le FEM visant à lever les obstacles à l'introduction de techniques extractives artisanales propres dans les mines d'or. D'une valeur de 6 millions de dollars, ce projet couvre les mines d'or du Brésil, du Lac Victoria et des petites zones aurifères voisines de la République-Unie de Tanzanie, les mines artisanales situées sur les bords du Nil au Soudan, les petites mines d'or situées sur les affluents du Zambèze au Zimbabwe, les activités d'exploitation aurifère sur les berges du Mékong dans la République démocratique populaire lao et des activités similaires menées le long des fleuves de Kalimantan qui se jettent dans la mer de Java. Ce projet sera poursuivi jusqu'en 2005.

47. Sous l'égide du FEM, l'ONUDI a également réalisé une étude exhaustive sur les indicateurs de durabilité de l'industrie extractive minière afin que puissent être abordés les problèmes liés à l'extraction et à la transformation des minerais par rapport à l'objectif de développement durable, problèmes qui préoccupent au plus haut point les entreprises et communautés minières, le but étant d'essayer de mettre au point des procédés et des produits conformes à cet objectif. Par ailleurs, l'Organisation a participé activement au troisième Forum mondial de l'eau à Kyoto (Japon), qui a examiné plus particulièrement les aspects «demande d'eau» de l'industrie et qui envisage de convoquer, au cours de la seconde moitié de 2003 un colloque au sommet sur la pêche industrielle, la sécurité alimentaire et la viabilité des grands écosystèmes marins.

Poursuivre les activités liées à l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone telles que définies dans le Protocole de Montréal

48. Dans la première année de la période d'exécution du cadre de programmation à moyen terme, l'ONUDI a mené un certain nombre d'activités au titre du Protocole de Montréal, dont l'exécution de 45 projets qui comportaient l'élimination de plus de 2870 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ainsi que six projets de formation/assistance technique et deux projets de renforcement des institutions. Au cours de cette même année, l'Organisation a dû, pour la première fois, élaborer et soumettre un plan de travail de trois ans couvrant un nouveau portefeuille de projets approuvés d'une valeur d'environ 130 millions de dollars. Ce plan visait à répondre à la nécessité d'atteindre les objectifs de réduction des hydrocarbures halogénés, des trichloro-éthanes, des tétrachlorures de carbone et des bromométhanés. Parmi les activités prévues figurent des plans d'élimination progressive de ces substances, des projets d'investissement et des mises à jour de programmes de pays.

49. Pour 2003, la valeur totale des projets à soumettre s'élève à environ 40 millions de dollars. Ils conduiront à l'élimination progressive de plus de 7000 tonnes de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ce plan comprend 10 accords pluriannuels pour l'élimination progressive par secteur et par substance, 22 nouveaux accords pluriannuels fondés sur les résultats, 14 projets d'investissements individuels et un plan de gestion des frigorigènes. En 2003, les activités menées par l'Organisation au titre du Protocole de Montréal couvriront divers secteurs dans 27 pays de toutes les régions. Pour la période de 2004 à 2005, l'ONUDI prévoit de soumettre des projets évalués à environ 40 millions de dollars par an.

III. ACTIVITES QUE L'ORGANISATION MENE EN TANT QUE FORUM MONDIAL

Veiller à fonder les activités de coopération technique sur des bases solides en réalisant au moindre coût des analyses axées sur les produits

50. L'Organisation continue de réaliser au moindre coût des analyses axées sur les produits pour fonder ses activités de coopération technique sur des bases solides. Parmi les travaux prévus ou engagés au cours de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, il convient de citer la publication de documents de travail dans le cadre de *UNIDO Staff Research Series*; le programme de recherche stratégique intitulé *Combattre la marginalisation et la pauvreté par le développement industriel*, qui vise à élaborer des stratégies et des directives pour améliorer la coopération technique; la réalisation d'études et d'analyses et la constitution de bases de données sur des questions liées

au développement industriel; l'établissement de manuels et de directives et la constitution de panoplies d'outils destinés à des activités de coopération technique spécifiques; et l'organisation de réunions d'experts sur des questions concernant ces activités.

Tirer parti des activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial pour améliorer les programmes et mieux faire comprendre à tous en quoi l'industrie contribue à lutter contre la pauvreté et à créer des liens économiques.

51. Outre les analyses sur lesquelles elle fonde directement ses activités de coopération technique, l'Organisation mène des activités de plus grande envergure dans le cadre du rôle qu'elle joue en tant que forum mondial afin d'améliorer l'ensemble de ses programmes et de sensibiliser l'opinion au rôle moteur que l'industrie joue dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement économique. Les activités proposées pour la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme sont notamment les suivantes:

(a) Le *Rapport sur le développement industriel 2002/2003: La compétitivité par l'innovation et l'apprentissage* est sorti le 30 juillet 2002. C'est le premier volume d'une nouvelle série de publications destinée à mettre à la disposition des clients de l'Organisation un outil pédagogique élaboré à partir de l'évaluation empirique des performances et capacités industrielles et d'exemples concrets de création de liens entre entreprises, de mise à niveau et d'acquisition de compétences. Il a suscité un vif intérêt auprès des gouvernements, de l'industrie et des institutions d'appui, qui ont jugé particulièrement utiles les directives qu'il contenait concernant les stratégies pour accroître la compétitivité industrielle et améliorer l'organisation d'institutions d'appui à l'innovation et à la modernisation technologique. Il présente un tableau indicateur original des performances industrielles et des facteurs d'influence, qui permet aux pays d'évaluer leurs performances et leurs capacités et de se situer par rapport à des pays plus avancés, en vue de rattraper leur retard. Un site Internet a été créé pour assurer la diffusion des analyses contenues dans le rapport et dans un certain nombre de documents de base établis à cet effet;

(b) La préparation du prochain *Rapport sur le développement industriel*. Ce rapport, dont la publication est prévue au milieu de 2004, abordera le rôle que doit jouer l'industrialisation dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en ce qui concerne les pays de l'Afrique subsaharienne. Le choix de ce sujet s'explique par le rang de priorité élevé que l'Organisation accorde à sa contribution au Projet de recherche des Nations Unies concernant les objectifs du Millénaire, qui est chargé

d'assurer la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire à laquelle ont souscrit 152 chefs d'Etat en septembre 2000. Ce rapport mettra en exergue les éléments concernant les stratégies et politiques de restructuration nécessaires pour réaliser d'ici à 2015 les objectifs du Millénaire concernant le développement industriel et le respect de l'environnement dans une optique à long terme, contribuant ainsi à rendre plus efficaces les efforts engagés par la communauté internationale et les pays les moins avancés;

(c) La mise en œuvre, depuis 2002, d'un programme de recherche de trois ans sur le programme *Combattre la marginalisation et la pauvreté par le développement industriel*, financé par le Danemark. Ce programme, qui porte sur cinq thèmes principaux (les défaillances du marché et les biens publics, la lutte contre la pauvreté, le développement technologique, les PME et le capital social), vise à améliorer l'impact des activités de programme de l'Organisation. Un groupe d'examen par des pairs composé d'experts de réputation internationale examinera soigneusement les résultats des projets de recherche et fournira des directives pour créer des synergies et assurer la cohérence entre les cinq projets;

(d) Un appui à plusieurs conférences sous-régionales des ministres africains de l'industrie. Avec le consensus obtenu sur le NOPADA, il importe que soient menées des actions collectives au niveau régional et que les performances industrielles de la région soient améliorées. L'Organisation a contribué à sensibiliser l'opinion aux contraintes pesant sur le développement industriel de la région en communiquant les données d'expérience d'autres régions et en proposant des solutions;

(e) La Conférence internationale sur l'innovation et l'apprentissage dans les villes et régions dynamiques, organisée à Shenzhen (Chine) du 7 au 9 décembre 2002. Cette réunion avait pour objectif d'analyser les schémas de développement des régions qui ont émergé ces dernières années en tant que centres importants de l'économie mondiale. Au cours de la réunion a été créé un Réseau mondial entre les villes et régions qui font une place importante à l'innovation et l'apprentissage, destiné à servir de cadre pour l'échange de données d'expérience communiquées par les villes et régions participantes.

(f) La collecte (en collaboration avec l'OCDE), la mise à jour et la diffusion de statistiques industrielles essentielles pour tous les pays. Les mises à jour pour 2002 et 2003 des bases de données statistiques industrielles tenues par l'ONUDI ont été menées à leur terme et publiées sur CD-ROM et en version imprimée, et celles pour 2004 et 2005 sont programmées en tant que procédure de routine annuelle. Par ailleurs, l'Organisation a achevé la première édition de la version

modifiée des *Statistical Country Briefs* sur internet, qui sont un autre produit à grande diffusion de ses bases de données. Il est proposé de lancer, d'ici la fin de la période d'exécution du cadre actuel de programmation à moyen terme, une nouvelle série de publications intitulée provisoirement *Statistical Regional Outlook*;

(g) L'une des principales activités que l'Organisation mène en tant que forum mondial reste de participer à des réunions techniques et d'en accueillir. Elle a notamment accueilli une série d'ateliers de formation sur la gouvernance industrielle et prévoit d'organiser, en collaboration avec le gouvernement chilien, une conférence mondiale sur les biotechnologies à Concepción (Chili), en mars 2004. Elle participe en outre à la plupart des conférences internationales, qu'elles soient organisées régulièrement ou à titre exceptionnel, dans ses différents domaines de compétence technique.

52. Dans le cadre des activités qu'elle mène en tant que forum mondial, l'Organisation travaille beaucoup avec des institutions de recherche et des universités. A cet égard, elle a renouvelé pour deux ans (2002-2003) un accord de coopération sur la recherche qu'elle avait signé en 1999 avec le Centre d'étude des économies africaines de l'Université d'Oxford. Le chargé de recherche de l'ONUDI entreprend des recherches sur des sujets tels que la performance en matière d'exportations, l'efficacité et la croissance des entreprises, l'investissement et la lutte contre la pauvreté. Ce partenariat comporte aussi des programmes de formation à l'intention des fonctionnaires et chercheurs de l'Afrique francophone, la préparation d'enquêtes sur l'industrialisation et un mécanisme d'appui rapide à la prise de décisions par les hauts fonctionnaires de l'ONUDI.

53. L'ONUDI participe en outre au partenariat des pays nordiques lancé par l'Organisation mondiale de protection de la nature dans les quatre pays nordiques et par le Forum stratégique (cellule de réflexion de Mandag Morgen) du Danemark. Ce partenariat regroupe actuellement 17 grandes sociétés nordiques et est en cours d'élargissement. L'Organisation y collabore pour élaborer, promouvoir et adopter une nouvelle approche qui intègre le développement durable au modèle de gestion de façon à ce que les entreprises assument des responsabilités globales, sur les plans social, environnemental et financier. Des dispositions sont prises pour assurer la participation de sociétés nordiques au projet visant à promouvoir la responsabilité sociale d'entreprise et la coopération technique à triple bilan économique dans cinq pays de l'Asie du Sud-Est.

54. A titre de contribution au débat sur le meilleur moyen d'encourager une évolution technique dans le sens du respect de l'environnement dans les pays en développement et de contribution directe au Sommet

mondial sur le développement durable, l'Organisation a réalisé une étude des facteurs déterminant l'adoption d'une technologie écologiquement rationnelle dans neuf pays afin d'identifier, documents à l'appui, les facteurs ayant amené des entreprises à adopter de telles technologies au cours des dix dernières années et d'évaluer leur importance relative sous l'angle des conditions propres à l'entreprise et au pays. Les enseignements tirés de cette étude permettront à l'ONUDI d'élaborer ses services consultatifs en matière de politique industrielle, technologique et environnementale et de mieux orienter ses services de coopération technique.

Participer et contribuer aux grandes conférences sur le développement

55. L'Organisation continue de jouer un rôle important dans les grandes conférences sur le développement, comme l'indique en détail le chapitre I du *Rapport annuel 2002*. Des délégations de haut niveau, conduites par le Directeur général, ont participé à la Conférence internationale sur le financement du développement et au Sommet mondial sur le développement durable. Dans les deux cas, la participation de l'ONUDI à différents niveaux pendant les phases préparatoires et de suivi a induit un renforcement de la coopération avec d'autres membres de la communauté internationale qui s'intéressent aux questions du développement. Il convient, à cet égard, de citer plus particulièrement la participation de l'Organisation aux activités de coopération technique de l'OMC sur des questions relatives au commerce, menées dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Doha.

IV. REPRESENTATION HORS SIEGE

56. Ce sujet sera traité en détail dans un document séparé (IDB.27/21)

V. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Favoriser la poursuite du développement du cadre de gestion des ressources humaines en veillant à ce qu'il soit efficace et rationnel

57. Le rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.27/16) fournit des précisions sur le développement du Cadre de gestion des ressources humaines. Il donne notamment des renseignements spécifiques sur le lancement, en janvier 2003, de la seconde phase d'exécution du cadre, qui suit la mise en place, en 2002, d'un nouveau système d'évaluation des performances et fournit des mécanismes d'appui pour promouvoir et récompenser l'excellence professionnelle. Il le fait en introduisant un système de reconnaissance des performances et des

mérites, d'une part, et de la mobilité horizontale du personnel, d'autre part. En outre, il introduit le concept de la reconnaissance des mérites des chefs d'équipe de programmes intégrés.

58. Une autre composante de ce cadre, qui a trait à l'apprentissage et au perfectionnement, est actuellement mise en œuvre et couvrira toute la période d'exécution du cadre de programmation à moyen terme. Il s'agit d'un programme de formation et de perfectionnement des cadres, qui vise spécifiquement à accroître l'excellence professionnelle, et de programmes spécifiques de développement des compétences en

matière d'encadrement, notamment pour la fonction de chef d'équipe. La création d'autres mécanismes et programmes de promotion de l'excellence professionnelle à tous les niveaux du personnel est une fonction inhérente au cadre de gestion des ressources humaines et sera poursuivie.

VII. MESURES A PRENDRE PAR LE COMITE

59. Le comité souhaitera peut-être prendre note des informations contenues dans le présent rapport et faire des recommandations appropriées à la Conférence générale.